

Accès au métier de notaire

Par **etudiant69**, le **06/04/2015** à **18:45**

Bonjour a tous,

Je me permets de poster mn msg sur ce forum pour tenter de répondre à plusieurs questions. Je suis en premiere et je réfléchis dc activement a mes choix d'orientations supérieurs et le métier de notaire m'intéresse bcp. Cependant j'aurais voulu savoir si il est vraiment difficile de trouver des études notariale a vendre, s'il est difficile de les acheter et si cette voie est vraiment fermée comme le Disney bcp de personnes ?

Merci de vos réponses !

Par **Visiteur**, le **06/04/2015** à **20:57**

Salut.

Pour être notaire tu as deux voies:

- Voie universitaire = M2 droit notarial + deux ans de stage.
- Voie "pro": M2 + CFPN.

Autant dire que les deux sont aussi difficiles, et qu'il faut avoir un très bon voire excellent dossier pour être admis en M2.

Et concernant les études, à ta place je n'y songerais pas trop dès maintenant, surtout qu'avec la loi MACRON ça risque de bien changer (vers une installation "libre"... (bonne blague d'ailleurs à mon goût)).

A l'heure actuelle sinon oui elles sont très chères (près d'un million d'euros me semble-t-il. C'est pourquoi les notaires s'associent en général.

Par **pimprenelle**, le **07/04/2015** à **08:47**

Bonjour,

J'envisage moi aussi des études notariales, j'ai une petite question concernant justement la notion de "très bon dossier" : avoir plus de 12 tous les semestres constitue-t-il un très bon dossier ou faut-il se rapprocher de 15 en plus d'avoir des stages à son actif?

Par **Yn**, le **07/04/2015** à **09:36**

Si tu as une mention en L3 et en M1 avec de bonnes notes dans les matières importantes (successions, régimes mat', etc.) e des stages intéressants, tu as le profil.

Après, la mention n'est pas une science exacte : un 12/20 n'a pas la même valeur selon les universités.

Par **Yn**, le **07/04/2015** à **09:36**

Si tu as une mention en L3 et en M1 avec de bonnes notes dans les matières importantes (successions, régimes mat', etc.) e des stages intéressants, tu as le profil.

Après, la mention n'est pas une science exacte : un 12/20 n'a pas la même valeur selon les universités.

Par **Sungaseb**, le **09/04/2015** à **09:47**

Bonjour,

Je me permets de continuer cette discussion pour conseiller à tous ceux qui souhaite entreprendre la voie du notariat de faire, dès la licence, un ou des stages qualifiés d'observation pour se rendre compte un peu mieux de ce qu'est le métier de notaire. En ce qui concerne l'entrée en M2, puisque c'est la voie que j'ai empruntée, celle-ci se fait sur dossier, et les notes seules ne suffisent pas. Les critères de sélections plutôt obscures varient selon les universités. Évidemment, comme l'a dit Yn, de bons résultats dans les matières fondamentales permettront à votre dossier de rester sur le dessus de la pile.

En ce qui concerne ensuite l'installation, qui s'envisage après quelques années de pratique (on ne devient pas notaire parce que l'on est diplômé, même après deux ans de stage il y a encore beaucoup de chose à apprendre), celle-ci va effectivement changer avec la loi Macron (attention la liberté d'installation ne sera pas totale). Mais à l'heure actuelle il existe deux moyens :

- l'acquisition de parts dans une société civile/ou d'une étude d'un notaire individuel (plusieurs centaines de milliers d'euros)
- passer le concours d'office créé (moins onéreux mais extrêmement difficile).

J'espère avoir pu vous aider.